

Berne, le 13 décembre 2011

## **Communiqué de presse de la Conférence universitaire suisse et du Conseil suisse d'accréditation**

### **Accréditation de la filière d'études en médecine humaine de l'Université de Lausanne et de la 1<sup>ère</sup> année d'études en médecine humaine à l'Université de Neuchâtel**

**La filière d'études en médecine humaine de l'Université de Lausanne et la première année d'études en médecine humaine à l'Université de Neuchâtel (ci-après la filière d'études) ont été accréditées par la Conférence universitaire suisse (CUS) le 25 octobre 2011 et par le Conseil suisse d'accréditation le 7 décembre 2011; cette accréditation assortie de deux conditions est valable sept ans.**

Selon l'art. 23, al. 1<sup>er</sup>, de la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd, RS 811.11), toute filière d'études menant à l'obtention d'un diplôme fédéral doit être accréditée conformément à la Loi sur l'aide aux universités (LAU, RS 414.20) et à la LPMéd. Pour les filières d'études en médecine humaine, dentaire et vétérinaire ainsi que pour la chiropraxie et la pharmacie, des standards de qualité, des formulaires et des guides communs ont été élaborés, de manière à ce que les universités concernées ne doivent pas être soumises à deux procédures d'accréditation distinctes.

L'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) a recommandé aussi bien à la CUS (selon la LAU) qu'au Conseil suisse d'accréditation (en vertu de la LPMéd) d'accréditer la filière d'études en question. Selon les experts, les points forts de cette filière sont les suivants:

- qualité élevée du programme de formation;
- engagement du corps enseignant, notamment au niveau du bachelor;
- engagement important de la direction de la faculté;
- atmosphère excellente et satisfaction des étudiants;
- excellente qualité du matériel didactique et des infrastructures d'enseignement.

Les recommandations formulées dans le rapport des experts permettront de poursuivre le développement de la qualité de la filière d'études et ne s'opposent en aucun cas à son accréditation. La liste des institutions et des filières d'études accréditées est publiée sur le site internet de l'OAQ ([www.oaq.ch](http://www.oaq.ch)). Pour obtenir des informations supplémentaires, prière de s'adresser à:

- M. Pierre-André Michaud, vice-doyen de la Faculté de biologie et de médecine, Université de Lausanne, tél. 021/314 37 60 ou 079/0556 59 50
- M. Bruno Betschart, responsable des études, Université de Neuchâtel, tél. 032/ 718 30 45
- Mme Laura Beccari, OAQ, tél. 031/380 11 50
- M. Jacques Diezi, président du Conseil suisse d'accréditation, tél. 021/692 53 61
- Mme Ursula Theiler, CUS, tél. 031/306 60 60